

ACTIONS ET NOUVEAUTÉS 2024

Le 6 février 2024 s'est tenu le 1er CDAS de l'année avec à l'ordre du jour un bilan 2023, les actions à mettre en place en 2024 et un point d'informations sur les évolutions de l'Action Sociale.

BILAN 2023

• Arbre de Noël

Il s'est déroulé le samedi 2 décembre au cinéma « Le Palace » à Épernay. Globalement, le bilan est positif en termes de fréquentation et de retours des agents.

• Opérations « chocolats »

La distribution de boîtes de chocolats en fin d'année a été très appréciée des agents. Pour rappel, cette opération a pu être mise en place du fait d'un reliquat du budget.

• Chèque Sport Finances

Mise en place au 1^{er} septembre 2023 (pour les enfants de 12 à 17 ans révolus) qui rencontre un vif succès auprès des agents

ACTIONS 2024

L'enveloppe budgétaire allouée à notre département est de **40 192 €** sur la base d'un montant par bénéficiaire de 9,57€/actif, 3,19€/retraité et 36,82€/enfant.

ARBRES DE NOEL

Il se déroulera à Reims le dimanche 1^{er} décembre. Un spectacle « magie et illusions » destiné à tous les âges est programmé : plus d'infos lors du prochain CDAS prévu en juin.

SORTIES

• Journée « libre » à Paris

Sortie prévue entre mi-mars et mi-avril pour un montant de **15€/agent** (inclus le transport) avec une arrivée à 10h00 et un départ à 20h30 (2 bus de 55 places).

• Croisière-repas sur la Meuse

Sortie prévue le 4 mai pour un montant de **45€/agent** (inclus le transport) avec une arrivée à Givet pour l'embarquement à 10h30 et un départ à 16h00 (1 bus de 45 places).

• Projet : match de football au Stade de Reims

Envisagé pour une date durant le 2^e semestre

• Projet : journée « parc aventures »

Envisagé pour une date avant l'été selon faisabilité

AMITIÉS FINANCES

Une nouvelle formule sera mise en place intégrant les agents partant à la retraite : une carte cadeau « culturelle » de **15€** sera offerte.



Section **FO-DGFIP** de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd/051/>

AIDES

• Psychologiques

Reconduction de la prise en charge de 9 séances pour des consultations individuelles (40€/séance) et familiales (60€/séance).

• Juridiques

Reconduction de la prise en charge d'une consultation à hauteur de 75€ : demande auprès de la délégation de l'action sociale.

Listes des psychologues et informations
auprès de l'assistante sociale
Listes des avocats et informations
auprès de la délégation

INFOS DIVERSES

RESTAURATION

• Espaces Repas

La Marne compte, en 2023, **9 « espaces repas »** agréés par la Délégation de l'Action Sociale :

► **5 à la Douane** (1 à Vatry, 1 à Épernay, 1 à Châlons et 2 à Reims)

► **4 à la DGFIP** (1 à Sézanne, 1 à Fismes, 1 à Vitry le François et 1 à Châlons au Centre de Contact)

Définition « espace repas »

Local de restauration dédié, pourvu de sièges et de tables en nombre suffisant, comportant un robinet d'eau potable, fraîche et chaude, pour dix usagers ;

Local doté d'un moyen de conservation ou de réfrigération des aliments et des boissons et d'une installation permettant de réchauffer les plats.

ATTENTION : à ne pas confondre avec les « espaces de convivialités » mise en place sur certains sites

**C'EST VOUS
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**

• Titres restaurants

ESI : 35 agents pour 339 titres

Douane : 80 agents pour 1351 titres

DGFIP : 71 agents pour 1224 titres

• Harmonisation tarifaire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le montant, du reste à charge de l'agent, est fixé à **6€ maximum** pour un repas pris en restauration collective. Ce chiffre est calculé en retenant le coût moyen d'un repas composé d'1 plat principal et de 2 périphériques. S'y ajoute pour les agents éligibles, la subvention interministérielle repas (*Fonction Publique*).

Pour info, le montant de cette subvention est passée de 1,53€ en 2023 à **1,62€ en 2024 (1,47€ HT) pour les agents ayant un indice maximal de 539 (passant de 534 à 539 suite à l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 à tous les fonctionnaires)**. Elle sera mise en place seulement courant février ou au plus tard en mars puisque le décret est sorti le 1^{er} février (*malgré une signature le 4 janvier*).

Exemple

Si le coût moyen d'un repas est estimé à 10,50€, l'administration verse 4,50€ au prestataire pour atteindre 6€ maximum pour un agent. A cela est déduit la subvention interministérielle de 1,62€ si l'agent est éligible.

• Restaurant DGFIP Reims

Problème d'eau chaude non résolu : le service BILD est en contact avec la société Vinci qui pour le moment fait défaut.

COMMUNICATION

Afin de rendre l'Action Sociale plus lisible et visible, le Secrétariat Général va développer une nouvelle identité (*marque et logo uniques*) commune à tous les opérateurs (*vacances, logements, restauration...*) au plan national et local en complément du portail unique de l'Action Sociale. Cette démarche va débuter progressivement durant l'année 2024 avec un objectif d'avoir finalisé la démarche au 1^{er} janvier 2025.

Pour information, notre déléguée départementale est également référente en matière de « restauration » au niveau de la région Grand-Est.



Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd/051/>